

# La Politique de WWF sur la Pauvreté et l'environnement

## Motivation

"Le WWF ne peut célébrer la richesse du monde naturel tout en ignorant la pauvreté manifeste des populations de nombreux hauts lieux de biodiversité. C'est un impératif à la fois éthique et pratique pour WWF que de lutter contre la pauvreté. Le WWF reconnaît que la conservation et la gestion des ressources naturelles sont essentielles dans la lutte contre la pauvreté et que la conservation des systèmes naturels de la Terre ne pourra réussir à long terme que si elle tient compte des besoins de développement et des aspirations des communautés locales."

**Chief Emeka Anyaoku**

**Président, WWF International**

## Préambule

Le fondement de la politique du WWF en matière de pauvreté est un engagement à trouver des solutions équitables pour les populations et l'environnement et à fournir à ces populations défavorisées les moyens de retirer des bénéfices tangibles de la préservation et de l'exploitation durable des ressources naturelles.

En cas de nécessité, et particulièrement là où le niveau de pauvreté est élevé, et où les populations sont fortement tributaires des ressources naturelles, le WWF adoptera une approche concrète et pro-pauvre de conservation en permettant aux populations locales de jouer un rôle clé dans l'élaboration de solutions de développement durable.

Le WWF reconnaît par ailleurs l'importance du facteur pauvreté dans ses interventions et œuvre à influencer les politiques mondiales et les processus afin que les stratégies de préservation et de développement tiennent compte des impératifs des populations les plus défavorisées. Nos travaux qui visent à éradiquer les modes de consommation non viables, influencer sur les changements climatiques offrent également de nouvelles possibilités de combattre la pauvreté.

Le WWF est prêt à relever le défi de la pauvreté, en s'inspirant de sa longue expérience du terrain et en développant une approche stratégique qui intègre la composante « lutte contre la pauvreté » tant au niveau local que global.

## Contexte

Cette déclaration définit l'engagement de WWF, ses rôles et responsabilités dans la lutte contre la pauvreté et le cadre général de préservation environnementale durable et équitable.

La définition de la pauvreté retenue dans la présente déclaration est vaste et prend en compte non seulement les privations physiques (non-satisfaction des besoins fondamentaux, manque de revenus, mauvaise santé, etc.), mais également les facteurs sociaux (non-accès aux ressources naturelles, discrimination, absence de représentation et d'accès aux instances de décision, inégalité entre les sexes, etc.). Le WWF conçoit donc son action contre la pauvreté dans un cadre global, impliquant des interventions coordonnées à tous niveaux, du terrain aux plus hautes instances de décision.

La mission du WWF est de mettre un terme à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et de construire un avenir dans lequel les populations puissent vivre en harmonie avec la nature. Beaucoup d'indigents sont fortement tributaires des ressources naturelles et donc particulièrement vulnérables aux changements environnementaux. La pauvreté et la dégradation de l'environnement sont en outre de plus en plus liées à des facteurs structurels plus larges : mauvaise gouvernance, fluctuations des marchés mondiaux et modes de consommation inéquitables.

Le WWF estime donc que ses initiatives et ses compétences, de la gestion locale des ressources naturelles au changement climatique global et aux politiques commerciales, peuvent faire la différence et constituer une contribution cruciale à la lutte contre la pauvreté et la promotion du bien-être à long terme de la population.

Les régions biologiquement riches dont les ressources naturelles sont menacées abritent souvent les populations les plus défavorisées et vulnérables de la planète. Ce sont souvent les indigents qui sont de fait les gardiens de la biodiversité et les acteurs clés de la protection environnementale. Le WWF estime que la préservation durable de ces environnements naturels est indissociable de l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Des décennies d'expérience dans le monde entier lui ont enseigné que le développement durable et la gestion des ressources naturelles ne peuvent être assurés sans le soutien des populations locales ou sans qu'elles en retirent un bénéfice.

Le WWF reconnaît néanmoins que des arbitrages délicats s'imposent parfois entre objectifs écologiques et intérêts immédiats des collectivités locales, très souvent les pauvres. Nous pensons qu'être pleinement conscient des relations entre pauvreté et environnement, des dimensions socio-économiques et des perspectives culturelles, est crucial dans le contexte des défis urgents que nous imposent la préservation des écosystèmes et le bien-être de ceux qui en dépendent.

Là où les objectifs de conservation sont compromis par la pauvreté et ou, inversement, les actions menées risquent de marginaliser davantage les pauvres, le WWF adoptera une approche pro-pauvre. De telles approches privilégient le facteur humain et placent les populations concernées au centre de l'analyse, leurs besoins sont prioritaires et ils sont considérés comme un élément clé de solution plutôt que comme une partie du problème.

Les principes de WWF, ses engagements dans la lutte contre la pauvreté et la préservation de l'environnement :

**Le WWF affirme que:**

- Il existe des liens étroits entre préservation de l'environnement et pauvreté ; et qu'en de nombreuses occurrences des mesures de préservation équitables peuvent contribuer à lutter contre la pauvreté.
- Pour combattre efficacement la pauvreté, il est nécessaire de travailler avec les communautés mais aussi de promouvoir des modes de consommation équitables et d'influer sur les politiques et processus globaux.

**Le WWF s'engage à:**

1. Affiner son analyse des liens entre pauvreté, environnement et contexte socioculturel et économique dans chaque région où nous travaillons; étudier les relations entre la pauvreté, l'utilisation des ressources naturelles et la qualité de l'environnement.
2. Dans nos projets, programmes et stratégies, les répercussions de nos activités prennent systématiquement en compte l'objectif de réduction de la pauvreté, la gestion des conflits potentiels et les arbitrages entre nos deux principales préoccupations. Lorsque des concessions s'imposent, le WWF soutiendra les populations affectées et assurera la mise en place de solutions équitables et durables.
3. Consulter et inclure les communautés tributaires des ressources dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités afin d'identifier les intérêts communs, collaborer et produire des résultats répondant à ses deux objectifs. Le WWF s'engage à respecter les valeurs, préoccupations et priorités des groupes tributaires des ressources (problèmes d'accès de contrôle et de gestion) et leur qualité de vie.
4. Constamment souligner les relations entre gestion durable des ressources, qualité de l'environnement et développement équitable, afin de promouvoir des solutions viables tant au niveau local que global.
5. Diffuser ces solutions à tous niveaux, les intégrer dans ses déclarations d'intention, politiques et programmes en collaboration avec tous les autres acteurs de la société civile.
6. Rechercher et collaborer avec des partenaires en mesure d'apporter expérience et expertise supplémentaire à la problématique lutte contre la pauvreté/environnement.
7. Intégrer la pauvreté et les questions d'équité dans notre travail sur l'empreinte écologique et la consommation.

## Mise en œuvre

La mise en œuvre de cette politique s'appuiera sur les expertises et expériences de notre réseau, en les renforçant et consolidant au sein de structures opérationnelles. L'objectif lutte contre la pauvreté sera intégré à tous les projets et programmes et à tous niveaux.

1. Les cadres supérieurs de chaque bureau de WWF et de chaque grand programme seront chargés de la mise en œuvre de cette politique. Une procédure uniformisée sera conçue : mécanisme de coordinations, critères, normes et objectifs, et diffusée dans l'ensemble des réseaux.
2. Le WWF rendra compte des résultats de cette politique en adoptant des processus transparents d'évaluation et rapports ainsi qu'une révision périodique de la mise en œuvre de ses stratégies.
3. Le WWF renforcera la capacité institutionnelle de ses bureaux et sa position d'acteur-clé de la société civile, en s'appuyant sur les acquis considérables de ses réseaux.
4. Le WWF intégrera les principes évoqués ci-dessus à l'ensemble de ses documents cadre.
5. Le WWF réalisera des audits de ses programmes et investissements pour garantir leur cohérence avec ces principes et apporter éventuellement les modifications nécessaires.
6. Ces principes seront intégrés dans les programmes de planification et de mise en œuvre et des indicateurs pertinents en matière de pauvreté seront inclus dans les procédures de suivi.

## Contact

Liza Higgins-Zogib, Gérant Peuple & conservation a [Poverty@wwfint.org](mailto:Poverty@wwfint.org)